

Messier en veut plus, toujours plus...

Nouvel épisode dans l'affaire des indemnités de départ de Jean-Marie Messier. L'ancien patron, constatant que la nouvelle direction fait tout pour empêcher le versement de ses 20,5 millions d'indemnités, passe à la contre-attaque. Il a annoncé avoir demandé devant la Cour suprême de New-York des dommages et intérêts.

« En tentant de s'opposer à l'exécution de l'arbitrage en introduisant de nouvelles actions -coûteuses au demeurant- comme celle devant le tribunal de commerce de Paris, Vivendi Universal a manifestement renié sa signature contractuelle et ses engagements », martèle Messier dans un communiqué. Rappelons que la justice américaine avait tout d'abord estimé que J2M avait droit à cette indemnité. Mais en septembre, le gendarme de la bourse américaine, la SEC, a bloqué le versement arguant qu'une enquête sur le groupe était en cours. Avec cette action en justice, Messier espère faire plier, une fois pour toute, la nouvelle direction de Vivendi. Prochain épisode en date: la décision du tribunal de commerce de Paris saisi par le nouveau président du groupe Jean-René Fourtou, qui estime que le droit français n'a pas été respecté dans ce dossier.